



VILLE DE SALLANCHES  
30 quai de l'Hôtel de Ville  
74700 SALLANCHES

Marché de fournitures

---

LOCATION SANS CHAUFFEUR ET MAINTENANCE DE TROIS  
VEHICULES FRIGORIFIQUES DESTINES AU PORTAGE DE  
REPAS

Procédure adaptée  
en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

---

## Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :  
**MARDI 17 NOVEMBRE 2026 A 18H00**

## POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <p>Marché de fournitures</p> <p><u>Objet</u>: Location sans chauffeur de trois véhicules frigorifiques (y compris maintenance) destinés au portage de repas</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|    | <p><u>Pouvoir Adjudicateur / Acheteur</u> :</p> <p>VILLE DE SALLANCHES<br/> 30 quai de l'Hôtel de Ville 74700 SALLANCHES<br/> Téléphone : 04.50.91.27.27 / Courriel : <a href="mailto:contact@sallanches.fr">contact@sallanches.fr</a><br/> Site internet : <a href="https://sallanchesmontblanc.com/">https://sallanchesmontblanc.com/</a><br/> Profil d'acheteur : <a href="https://marches-publics.info/">https://marches-publics.info/</a></p> <p>Représentant : Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL, Maire</p> |
|    | <p>Marché passé en procédure adaptée en application de l'articles R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché : CCAG Fournitures courantes et services approuvés par l'arrêté du 30 mars 2021</p>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|    | <p>La consultation n'est pas allotie</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|   | <p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|  | <p>L'offre est valable 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | <p>L'Acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|  | <p>La remise d'offre n'est pas subordonnée à la visite des sites.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|  | <p>Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées.<br/> Aucune variante exigée n'est prévue.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  | <p>Code CPV principal de la consultation : 34130000-7 Véhicules à moteur servant au transport de marchandises</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## SOMMAIRE

---

|            |                                                  |    |
|------------|--------------------------------------------------|----|
| ARTICLE 1. | DISPOSITIONS GENERALES .....                     | 4  |
| 1.1.       | Acheteur .....                                   | 4  |
| 1.2.       | Objet de la consultation .....                   | 4  |
| 1.3.       | Durée du marché – Reconductions .....            | 4  |
| 1.4.       | Délais de livraison .....                        | 4  |
| ARTICLE 2. | DOSSIER DE CONSULTATION .....                    | 5  |
| ARTICLE 3. | CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....              | 5  |
| 3.1.       | Procédure de passation .....                     | 5  |
| 3.2.       | Allotissement .....                              | 5  |
| 3.3.       | Renseignements complémentaires .....             | 5  |
| ARTICLE 4. | PRESENTATION DE LA CANDIDATURE .....             | 6  |
| 4.1.       | Dossier de candidature .....                     | 6  |
| 4.2.       | Sous-traitance .....                             | 6  |
| 4.3.       | Groupements d’opérateurs économiques .....       | 7  |
| ARTICLE 5. | PRESENTATION DE L’OFFRE .....                    | 7  |
| 5.1.       | Présentation du dossier d’offre .....            | 7  |
| 5.2.       | Offre de base et variantes .....                 | 8  |
| 5.3.       | Délai de validité .....                          | 8  |
| ARTICLE 6. | CRITERES D’ATTRIBUTION ET CHOIX DE L’OFFRE ..... | 8  |
| ARTICLE 7. | MODALITES DE REMISE DES PLIS .....               | 10 |
| ARTICLE 8. | ATTRIBUTION DU MARCHE .....                      | 11 |
| ARTICLE 9. | LITIGES ET DIFFERENDS .....                      | 12 |
| 9.1.       | Voies de recours .....                           | 12 |
| 9.2.       | Délais de recours .....                          | 12 |

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1. Acheteur

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'Acheteur, la Ville de Sallanches, représenté par Madame Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL, Maire.

#### Adresse et coordonnées

30 quai de l'Hôtel de Ville 74700 SALLANCHES  
Téléphone : 04.50.91.27.27 / Courriel : [contact@sallanches.fr](mailto:contact@sallanches.fr)  
Site internet : <https://sallanchesmontblanc.com/>  
Profil d'acheteur : <https://marches-publics.info/>

#### Référent de l'Acheteur

- Référents techniques / Service Affaires Sociales
  - ☎ STD 04.50.50.91.27.30 / @ ccas@sallanches.fr
  - o Madame France SCARIOT, Responsable
    - ☎ LD 04.50.91.08.73 – M 06.47.64.91.85 / @ france.scariot@sallanches.fr
- Référents administratifs
  - o Service Commande Publique
    - ☎ LD 04.50.91.27.38 / @ marches.publics@sallanches.fr
  - o Service Finances
    - ☎ LD 04.50.91.27.44 / @ finances@sallanches.fr

### 1.2. Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations suivantes : location longue durée sans chauffeur et maintenance de trois véhicules frigorifiques dont un en 4 roues motrices (neuf ou de faible kilométrage : < 20 000 kms) pour le transport des repas à domicile.

Les véhicules doivent répondre à toutes les normes routières en vigueur applicables aux transports des aliments et doivent être conformes à la réglementation applicable à l'objet du contrat en vigueur pendant toute la durée d'exécution de celui-ci et notamment à l'arrêté du 21 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 20/05/2020 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant.

#### Codes CPV

- 34130000-7 – Véhicules à moteur servant au transport de marchandises.
- 50111000-6 Services de gestion de réparation et d'entretien de parc de véhicules

### 1.3. Durée du marché – Recondutions

Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et s'achève, pour sa période initiale, le 31 décembre 2027.

Le marché pourra être reconduit tacitement 3 (trois) fois, pour des périodes successives de 12 (douze) mois, comme suit :

- Recondution n° 1 : du 1<sup>er</sup> janvier 2028 au 31 décembre 2028 ;
- Recondution n° 2 : du 1<sup>er</sup> janvier 2029 au 31 décembre 2029 ;
- Recondution n° 3 : du 1<sup>er</sup> janvier 2030 au 31 décembre 2030.

### 1.4. Délais de livraison

Le délai de livraison correspond au délai, en jours calendaires, sur lequel le titulaire s'engage dans son offre.

## ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marches-publics.info/>

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, la consultation est engagée par voie de procédure adaptée.

### 3.2. Allotissement

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le marché n'est pas alloti.

Il porte sur la location longue durée sans chauffeur et la maintenance de trois véhicules frigorifiques, destinés au service de portage de repas à domicile.

Les prestations de location et de maintenance sont étroitement liées et nécessitent une coordination permanente afin de garantir la disponibilité et le bon fonctionnement des véhicules, indispensables à la réalisation quotidienne des tournées de portage de repas.

Un allotissement de ces prestations créerait des interfaces supplémentaires entre les titulaires, notamment pour la gestion des pannes, des immobilisations et des opérations de maintenance, et serait susceptible de rendre plus difficile la détermination des responsabilités et la remise en service des véhicules.

Compte tenu du nombre limité de véhicules, l'immobilisation de l'un d'entre eux est susceptible d'avoir un impact direct sur l'organisation des tournées et la continuité du service. Le regroupement des prestations au sein d'un même marché permet ainsi d'assurer une gestion cohérente du parc et une meilleure coordination des interventions.

En conséquence, l'allotissement est susceptible de rendre l'exécution du marché plus difficile. Le marché est donc passé sans allotissement.

### 3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.info/>

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours calendaires avant cette date.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

### 4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants :

| Document                      | Descriptif                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lettre de candidature (DC1)   | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)                                                                                                            |
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)                                                                                                                 |
| Moyens humains généraux       | Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                       |
| Moyens techniques généraux    | Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature                                                                                         |
| Références                    | Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le(s) montant(s), la date et le destinataire, prouvées par des attestations des destinataires ou, à défaut, par une déclaration du candidat. |

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir au dépôt de l'offre les documents listés ci-dessous si l'Acheteur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### 4.2. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans les conditions prévues par les articles L.2193-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du marché, sous réserve de faire accepter le sous-traitant par l'Acheteur et d'obtenir l'agrément de ses conditions de paiement, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Dans le cadre du présent marché, peuvent notamment être sous-traitées les prestations de maintenance et d'entretien des véhicules, notamment les opérations de maintenance mécanique, de réparation, de dépannage et de maintenance ou réparation des équipements frigorifiques.

Les prestations de location et de mise à disposition des véhicules ainsi que la coordination générale et le suivi de l'exécution du marché restent sous la responsabilité du titulaire.

Le titulaire demeure pleinement responsable, à l'égard de l'Acheteur, de l'exécution de l'ensemble des prestations du marché, y compris celles confiées à un sous-traitant.

Conformément à l'article L.2193-3 du Code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité d'exiger que certaines tâches essentielles soient exécutées directement par le titulaire.

### 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'Acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'Acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'Acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'Acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Un même opérateur économique :

- ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public,
- n'est pas autorisé à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre de groupement ;
- n'est pas autorisé à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci devra impérativement revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire avant la signature du marché. La transformation fera l'objet d'une mise au point.

## ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

| N° | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | L'Acte d'engagement dûment rempli et daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer électroniquement dès le dépôt de son offre. |
| 02 | Le Relevé d'identité bancaire                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 03 | Le Cahier des clauses administratives particulières                                                                                                                                                                                                                                             |
| 04 | Le Cahier des clauses techniques particulières                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 05 | Le cadre de mémoire technique précisant les dispositions adoptées pour l'exécution des prestations (cf. annexe 1).                                                                                                                                                                              |

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

L'unité monétaire est l'euro.

## 5.2. Offre de base et variantes

### Offre de base obligatoire

L'offre de base porte obligatoirement sur la location sans chauffeur et la maintenance de trois véhicules frigorifiques à motorisation essence à faible émission dont un en 4 roues motrices.

Chaque candidat doit obligatoirement remettre une offre de base complète et chiffrée portant sur les trois véhicules.

### Variantes autorisées

Les candidats sont autorisés à présenter, en complément de leur offre de base, une ou plusieurs variantes portant sur la motorisation des véhicules.

Chaque variante peut proposer le remplacement d'un ou de plusieurs des trois véhicules de l'offre de base par un ou plusieurs véhicules frigorifiques à motorisation hybride et/ou électrique. Le candidat doit cependant toujours proposer un véhicule 4 roues motrices parmi les trois véhicules demandés.

Les variantes peuvent ainsi porter notamment sur :

- le remplacement d'un véhicule essence par un véhicule hybride ou électrique ;
- le remplacement de deux véhicules essence par deux véhicules hybrides et/ou électriques ;
- le remplacement des trois véhicules essence par trois véhicules hybrides et/ou électriques.

Chaque variante doit respecter les exigences techniques et fonctionnelles du marché, notamment celles relatives aux dimensions et au volume utile, à la charge utile, aux équipements frigorifiques et au maintien de la chaîne du froid.

L'absence de variante ne rendra pas l'offre irrégulière.

### Présentation des variantes

Chaque offre variantée doit comprendre à minima :

- l'identification précise du ou des véhicules proposés en remplacement ;
- les fiches techniques et les caractéristiques des véhicules et de leurs équipements frigorifiques ;
- les éléments permettant de vérifier leur conformité aux exigences du marché ;
- les éventuelles incidences sur les conditions d'utilisation des véhicules ;
- les prix des véhicules proposés.

Le candidat doit identifier explicitement, pour chaque variante, le nombre et la motorisation des véhicules proposés, ainsi que ceux des véhicules essence qu'ils remplacent.

L'offre de base et chaque variante présentée devront être clairement identifiées et chiffrées séparément.

La présentation d'une ou de plusieurs variantes ne dispense pas le candidat de remettre une offre de base complète et chiffrée.

Les variantes seront examinées et évaluées selon les modalités et les critères d'attribution définis dans le présent règlement de consultation.

## 5.3. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

## ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'Acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché :

| N°                                                     | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pondération  |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>1</b>                                               | <b>VALEUR TECHNIQUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>45 %</b>  |
|                                                        | <p>Une note de 100 points sera affectée à la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique présenté.</p> <p>La note obtenue sur 100 sera affectée du coefficient de pondération correspondant.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |
| 1.1                                                    | <p>Qualité et adéquation de la flotte de véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fourniture des fiches techniques des véhicules et des équipements frigorifiques spécifiquement proposés pour l'exécution du marché (charge utile, puissance, ergonomie, isolation).</li> <li>○ Dispositifs de traçabilité thermique embarqués (systèmes d'enregistrement conformes EN 12830, systèmes d'alerte de dérive de température) et âge moyen de la flotte dédiée.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                       | 40. points   |
| 1.2                                                    | <p>Modalités d'entretien réglementaire et réactivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Descriptif des modalités d'entretien préventif, calendrier des révisions réglementaires et protocoles de réparations des véhicules et des équipements frigorifiques (suivi des attestations ATP, étalonnage des sondes).</li> <li>○ Moyens d'intervention en cas d'urgence (localisation des ateliers habilités ou des sous-traitants agréés, service d'assistance et de dépannage 24h/24 et 7j/7).</li> <li>○ Conditions logistiques, organisation et délais de mise à disposition d'un véhicule de remplacement de caractéristiques équivalentes en cas d'immobilisation prolongée (panne, entretien, assistance technique).</li> </ul> | 50. points   |
| 1.3                                                    | <p>Qualifications des équipes et coordination du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organigramme de l'équipe dédiée et identification de l'interlocuteur unique pour la coordination générale et le suivi du marché.</li> <li>○ Justificatifs des compétences techniques, des habilitations des mécaniciens et des attestations d'aptitude obligatoire à la manipulation des fluides frigorigènes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10 points    |
| <b>2</b>                                               | <b>PRIX DES PRESTATIONS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>40 %</b>  |
|                                                        | <p>Une note de 100 points sera affectée à l'offre la moins-disante sur la base du total des prix unitaires affectés à la location de l'ensemble des véhicules et du prix du KM supplémentaires en € HT.</p> <p>Les autres offres seront notées sur la base de la règle de trois à savoir :</p> <p>Note offre = (prix de l'offre du candidat le moins-disant / prix de l'offre analysée) * 100</p> <p>La note obtenue sur 100 sera affectée du coefficient de pondération correspondant.</p>                                                                                                                                                                                                                                                 |              |
| <b>3</b>                                               | <b>PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>15 %</b>  |
|                                                        | <p>Une note de 100 points sera affectée à la performance environnementale appréciée au regard des caractéristiques environnementales de l'offre et des mesures proposées par le candidat pour réduire les impacts environnementaux liés à l'exécution des prestations.</p> <p>La note obtenue sur 100 sera affectée du coefficient de pondération correspondant.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |
| 3.1                                                    | <p>Performance environnementale des véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• motorisation et énergie utilisée ;</li> <li>• émissions de CO<sub>2</sub> ;</li> <li>• émissions de polluants atmosphériques ;</li> <li>• consommation d'énergie ;</li> <li>• classement du véhicule au regard des dispositifs VFE/VTFE, lorsque les véhicules entrent dans leur champ.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 50 points    |
| 3.2                                                    | Mesures de réduction des impacts environnementaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 50 points    |
| <b>Pondération totale des critères d'attribution :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>100 %</b> |

Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'Acheteur.

Note économiquement la plus avantageuse =

note Valeur technique + note Prix des prestations + note Performance environnementale

Le candidat ayant totalisé le plus de points est classé 1<sup>er</sup> et désigné attributaire du contrat.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'Acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

### **Négociation**

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité de négocier mais peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'Acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au maximum les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres et de manière dématérialisée sur le profil d'acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit via le profil d'acheteur.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

## **ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS**

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats doivent **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Ils doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil d'acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai. Il est donc fortement conseillé aux candidats de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les documents qui doivent être signés électroniquement le sont, le cas échéant, au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux exigences réglementaires et techniques applicables. Les modalités de signature électronique applicables sont celles prévues par la réglementation en vigueur et par le profil d'acheteur.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique peuvent être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement peuvent être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'Acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter celui-ci sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

### **Copie de sauvegarde**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur papier ou sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'Acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'Acheteur ou l'autorité concédante.

## **ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Au terme de la procédure, l'Acheteur demande à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- l'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société dans le cas où celui-ci n'est pas signé à la remise de l'offre ou s'il est signé manuscritement (**voie postale**),
  - l'Extrait K, K-bis ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion,
  - les attestations de régularité sociale et fiscale datant de moins de 6 mois délivrées respectivement par l'URSSAF ou autres organismes sociaux selon l'entreprise et par la DGFIP,
  - les attestations d'assurance en cours de validité (responsabilité civile),
  - la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire,
  - Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.
- Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

### 9.1. Voies de recours

En cas de litige le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Grenoble.

#### Adresse et coordonnées

2 place de Verdun 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04.76.42.90.00 / Télécopie : 04.76.42.22.69

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Site internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics - CCIRA de Lyon / Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône, Secrétariat du CCIRA de Lyon

3 rue de la Charité 69268 LYON CEDEX 02

Téléphone : 04.72.77.05.20

Courriel : [ccira.lyon.cijap@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ccira.lyon.cijap@dgifp.finances.gouv.fr)

### 9.2. Délais de recours

La présente décision peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif de Grenoble soit :

- d'un référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- d'un référé contractuel après la signature du marché, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la présente décision (articles R.421-1 à 7 du même code) ;
- soit d'un recours de pleine juridiction dans les deux mois qui suivent la présente décision.

# ANNEXE 1

## Cadre de mémoire technique (document à compléter par le candidat)

| Identification du candidat | À compléter                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Raison sociale             | .....                                                                       |
| Interlocuteur pour l'offre | .....                                                                       |
| Téléphone / courriel       | .....                                                                       |
| Offre présentée            | <input type="checkbox"/> Offre de base<br><input type="checkbox"/> Variante |

### Consignes de réponse

Le candidat renseigne toutes les rubriques utiles, répond de façon précise et renvoie aux annexes numérotées. Les réponses doivent concerner les véhicules et moyens réellement proposés pour l'exécution du marché.

L'offre de base à motorisation essence est obligatoire. Une variante hybride ou électrique peut être présentée facultativement ; elle doit être identifiée et chiffrée séparément dans les documents financiers prévus à cet effet.

Les prix sont à renseigner exclusivement dans l'acte d'engagement non dans le présent mémoire technique.

Les caractéristiques annoncées, délais et engagements du candidat sont susceptibles de devenir contractuels. Toute réserve ou différence par rapport aux exigences du marché doit être clairement signalée.

Le présent cadre reprend les thèmes d'analyse annoncés dans le règlement de consultation.

## I. VALEUR TECHNIQUE (45 %)

*La valeur technique est évaluée au regard des trois rubriques ci-dessous. Le candidat fournit des éléments vérifiables et joint les fiches techniques et justificatifs demandés.*

### 1.1 Qualité et adéquation de la flotte de véhicules

Présenter les véhicules proposés pour les trois unités et démontrer leur adéquation à l'usage de portage de repas en liaison froide.

| Élément à renseigner                                                                            | Réponse du candidat / référence de l'annexe |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Marque, modèle, version et nombre de véhicules                                                  | .....<br>.....                              |
| État et kilométrage à la mise à disposition (neuf ou moins de 20 000 km)                        | .....                                       |
| Motorisation de l'offre de base / variante éventuelle                                           | .....                                       |
| Nombre de places, dimensions utiles, volume de chargement (2 à 4 m <sup>3</sup> ), charge utile | .....<br>.....                              |

|                                                                                                               |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Accès au compartiment : porte latérale coulissante côté passager, portes arrière à deux vantaux               | .....          |
| Ergonomie et facilité de chargement/nettoyage du compartiment                                                 | .....          |
| Équipements de sécurité et de confort : climatisation, avertisseur sonore et visuel de recul, kit de sécurité | .....          |
| Équipements frigorifiques : type de groupe, isolation, plages de fonctionnement et réglages                   | .....<br>..... |
| Affichage de température, enregistreur, consultation/export des données et alertes en cas de dérive           | .....<br>..... |
| Précision annoncée des dispositifs de mesure et justificatifs disponibles                                     | .....          |
| Branchement électrique éventuel de l'équipement frigorifique et conditions d'utilisation                      | .....          |
| Âge moyen de la flotte dédiée et disponibilité des véhicules proposés                                         | .....          |

*Annexes à joindre : fiches techniques du véhicule et du groupe frigorifique pour chaque modèle proposé ; documentation des dispositifs de mesure/enregistrement ; justificatifs de conformité disponibles. Toute performance de température devra être décrite selon des conditions d'essai clairement indiquées.*

## 1.2 Modalités d'entretien réglementaire et réactivité

Décrire l'organisation de maintenance préventive et corrective, les moyens d'intervention et la continuité de service en cas d'immobilisation.

| Élément à renseigner                                                                                              | Réponse du candidat / référence de l'annexe |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Plan de maintenance préventive des véhicules : opérations, périodicités, planification et traçabilité             | .....<br>.....                              |
| Plan de maintenance des groupes frigorifiques et des dispositifs de contrôle de température                       | .....<br>.....                              |
| Suivi des contrôles réglementaires, garanties, attestations ou documents applicables aux véhicules et équipements | .....                                       |
| Contrôles/étalonnage des sondes et vérification des enregistreurs : méthodes et fréquence                         | .....                                       |
| Organisation du dépannage : procédure d'appel, diagnostic,                                                        | .....<br>.....                              |

|                                                                                                                                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| délais de prise en charge et d'intervention                                                                                       |                |
| Ateliers, équipes mobiles et éventuels sous-traitants mobilisés : localisation, rôle et habilitations                             | .....<br>..... |
| Disponibilité du service d'assistance, y compris horaires et modalités de contact                                                 | .....          |
| Délai et modalités de mise à disposition d'un véhicule de remplacement ; caractéristiques frigorifiques et contrôles avant remise | .....<br>..... |
| Mesures prévues pour éviter toute interruption du service et préserver la maîtrise des températures                               | .....<br>..... |
| Compte rendu transmis après chaque intervention et modalités de suivi des demandes                                                | .....          |
| Pneumatiques hiver sur jantes, chaînes à neige, calendrier de montage et gestion des pneumatiques                                 | .....          |

*Le candidat précise expressément s'il peut respecter le délai contractuel de remplacement prévu dans les pièces définitives. Le point de départ de ce délai devra être défini sans ambiguïté par l'acheteur.*

### 1.3 Qualifications des équipes et coordination du marché

| Élément à renseigner                                                                                                       | Réponse du candidat / référence de l'annexe |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Organigramme de l'équipe affectée au marché et rôle de chaque intervenant                                                  | .....<br>.....                              |
| Nom/fonction de l'interlocuteur unique et modalités de remplacement en son absence                                         | .....                                       |
| Effectifs et expérience pertinente des personnes affectées au suivi, à la maintenance et au dépannage                      | .....                                       |
| Qualifications et habilitations des mécaniciens/intervenants                                                               | .....                                       |
| Attestations d'aptitude/capacité applicables à la manipulation des fluides frigorigènes et qualifications des intervenants | .....                                       |
| Organisation des échanges avec la Ville : signalement, reporting, escalade et suivi des incidents                          | .....                                       |
| Modalités de formation/prise en main à la livraison : véhicule, groupe frigorifique et enregistreur                        | .....                                       |

## II. Prix des prestations (40 %)

Le critère prix est évalué à partir des documents financiers demandés dans le dossier de consultation. Aucune réponse chiffrée n'est attendue dans cette rubrique du mémoire technique.

Vérifier que le prix unitaire de location/maintenance est renseigné pour chacun des trois véhicules ainsi que le prix du kilomètre supplémentaire.

En cas de variante, identifier et chiffrer séparément l'offre de base et chaque variante, conformément au règlement de consultation (acte d'engagement distinct).

## III. Performance environnementale (15 %)

*Décrire les caractéristiques des véhicules proposés et les mesures concrètes que le candidat s'engage à appliquer pendant toute la durée du marché. Joindre les justificatifs disponibles.*

### 3.1 Performance environnementale des véhicules

| Élément à renseigner                                                                                    | Réponse du candidat / référence de l'annexe |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Motorisation et énergie utilisée pour chaque véhicule                                                   | .....                                       |
| Émissions de CO <sub>2</sub> (g/km), avec source ou document justificatif                               | .....                                       |
| Émissions de polluants atmosphériques et norme Euro, si disponibles                                     | .....                                       |
| Consommation d'énergie/carburant annoncée et méthode/source de mesure                                   | .....                                       |
| Classe Crit'Air, le cas échéant                                                                         | .....                                       |
| Classement au regard des dispositifs VFE/VTFE, si applicable                                            | .....                                       |
| Caractéristiques environnementales du groupe frigorifique et fluide frigorigène utilisé, si documentées | .....                                       |

### 3.2 Mesures de réduction des impacts environnementaux

| Thème                                                                                          | Mesures proposées, moyens de preuve et modalités de suivi      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Réduction des consommations                                                                    | Décrire les actions concrètes et leur mise en œuvre :<br>..... |
| Éco-conduite et sensibilisation                                                                | .....                                                          |
| Réduction des déplacements et optimisation des interventions                                   | .....                                                          |
| Maintenance préventive pour maintenir les performances des véhicules et du groupe frigorifique | .....<br>.....                                                 |
| Prévention des fuites de fluides frigorigènes et                                               | .....<br>.....                                                 |

|                                                                                                                  |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| traçabilité des interventions                                                                                    |                |
| Gestion des déchets de maintenance : huiles, filtres, pneumatiques, batteries, pièces et équipements électriques | .....<br>..... |
| Prévention des déversements accidentels et limitation des nuisances lors des interventions                       | .....<br>..... |
| Indicateurs de suivi, justificatifs disponibles et bilan environnemental annuel/final                            | .....<br>..... |

#### 4. Liste des annexes du candidat

| N° | Document joint                                                                    | Référence / nom du fichier |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| A1 | Fiche technique du ou des véhicules proposés                                      | .....                      |
| A2 | Fiche technique du groupe frigorifique et de son isolation                        | .....                      |
| A3 | Documentation de l'affichage, de l'enregistreur et des alertes de température     | .....                      |
| A4 | Documents relatifs aux performances environnementales des véhicules               | .....                      |
| A5 | Plan de maintenance préventive et corrective                                      | .....                      |
| A6 | Liste des ateliers, équipes d'intervention et éventuels sous-traitants            | .....                      |
| A7 | Justificatifs de qualifications/habilitations des intervenants                    | .....                      |
| A8 | Exemple de compte rendu d'intervention et de relevé de température, si disponible | .....                      |
| A9 | Autres documents utiles                                                           | .....                      |

**Attestation du candidat :** Je certifie que les informations figurant dans le présent mémoire et ses annexes sont exactes et correspondent aux moyens et véhicules proposés pour l'exécution du marché.

Nom et qualité du signataire : .....

Date : ..... Signature : .....